



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1232-22

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1232-22 décrétant l'entretien hivernal de certaines rues privées.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le ce 19 janvier 2023.

La greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate